



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome II (1854)**

Conligium, Oppidum, Conligiense, bourg, autrefois qualifié de ville, de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; chef-lieu de canton ; cure composée de Conliège et Briod ; vicariat institué par ordonnance du 22 mars 1822 ; Chille, du canton de Conliège, que nous avons indiqué comme faisant partie de la paroisse Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, dépend de celle des Cordeliers ; Vatagna, de la paroisse de Montaigu, fréquente par tolérance l'église de Conliège ; à 4 km de Lons-le-Saunier.
Altitude 291^m.

Le territoire est limité au nord par Perrigny et Briod, au sud par Revigny et Pably, à l'est par Briod, Vevy et Pably, à l'ouest par Perrigny, Montaigu et Revigny. L'Hermitage fait partie de la commune.
Il est traversé par la route impériale n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, par les chemins vicinaux tirant à Briod, à Blye et à Pably ; par la Vallière et ses canaux de dérivation, par les ruisseaux de la Diane on de la Duainne et de Fontenaille.

Les maisons sont échelonnées sur les bords des trois rues principales. Elles sont construites en pierres, couvertes en tuiles et généralement bien bâties. Plusieurs d'entre elles sont de belle apparence.

Population : en 1790, 1125 habitants ; en 1846, 1155 ; en 1851, 1136, dont 544 hommes, et 592 femmes ; population agglomérée 1114 ; population spécifique par km carré, 101 habitants ; 245 maisons, savoir : dans le quartier de la Creuse, 17 ; dans la rue Haute, 123 ; dans la rue de la Place, 4 ; dans la rue Neuve, 40 ; dans la rue Basse, 49 ; dans la banlieue 4 ; 316 ménages.
Les jeunes gens émigrent pour être domestiques à Lyon et à Paris.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1621.
Vocable : Nativité de la sainte Vierge.

Déposé aux archives départementales où Conliège a reçu les cotes 5 E 61/1 à /35, 3 E 265 à 269, 3 E 2822 à 2839, 3 E 8148 à 8150. Tables décennales : 3 E 1182 à 1190.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 381 à 396, 5 Mi 307 à 310, 5 Mi 400, 5 Mi 1218-1219, 5 Mi 7-8 et 5 Mi 1183.

Cadastre exécuté en 1814 ; surface territoriale 595^h 11^a, divisés en 2924 parcelles que possèdent 400 propriétaires dont 114 forains ; surface imposable, 581^h 47^a, savoir : 271^h 62^a en pâtures, 149^h 07^a en vignes, 110^h 15^a en terres labourables, 14^h 08^a en bois-taillis, 8^h 01^a en friches, 6^h 15^a en jardins, 4^h 95^a en sol et aisances des maisons, 4^h 54^a en vergers, 8^a en murgers et 3^a en abreuvoirs, d'un revenu cadastral de 22,244 fr. ; contributions directes en principal 5830 fr.

Le sol, très accidenté et d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, peu d'orge, de navette et de betteraves, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs de bonne qualité, du foin et des fourrages artificiels.



On importe le tiers des céréales et on exporte les trois quarts des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 2 pour cent.

On élève dans la commune quelques bêtes à cornes, des chèvres, des moutons et peu de volailles. On y engraisse quelques porcs pour la consommation locale.

On trouve sur le territoire, de la marne non exploitée, de bonnes sablières, des carrières de pierre à bâtir ordinaire et de pierres en lames minces, appelées laves.

Marché et foires : il y a un marché chaque dimanche, mais il n'est pas fréquenté. Les foires sont au nombre de quatre ; elles se tiennent les 15 février, 15 avril, 15 septembre et 15 novembre. On y vend du bétail à cornes, des chevaux, des moutons, des cochons et des céréales. Celle du mois de septembre est remarquable par la quantité de blé qu'on y amène. Les habitants des montagnes viennent y acheter celui qu'ils destinent pour les semences.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier.

Industrie : une fromagerie produit annuellement 12.000 kg de fromage, façon Gruyère.

Il y a trois moulins, l'un dit le moulin Girod, à 3 tournants avec deux huileries, un autre dit le moulin de Conliège, à 3 tournants, un troisième dit le moulin du Salot, à 2 tournants, une huilerie avec battoir à blé sur le ruisseau de la Diane et un autre battoir à blé sur la Vallière.

Les industriels patentés sont : 3 cordonniers, 2 tisserands, 1 teinturier dégraisseur, 1 maçon, 2 fabricants d'instruments aratoires, 1 fabricant de liqueurs, 1 sabotier, 1 distillateur, 1 charpentier, 2 fourniers, 4 menuisiers, 1 horloger, 1 cloutier, 1 fabricant de soufflets, 2 exploitants de carrières.

Une fabrique de colle-forte est sur le point de s'établir. L'autorisation est déjà accordée.

Commerce : Les marchands patentés sont : 6 épiciers-merciers, 5 aubergistes, 1 blatier, 3 bouchers, 2 marchands de fromage, 1 coquetier, 3 boulangers et 4 cafetiers.

La principale ressource des habitants consiste dans la culture de la vigne.

Conliège est le siège d'une justice de paix, la résidence d'un percepteur, de deux notaires, d'un huissier et d'un agent-voyer.

Biens communaux : une église, un cimetière à Saint-Etienne-de-Coldres, un presbytère, un ermitage avec sa chapelle, une maison commune en mauvais état, contenant l'auditoire de la justice de paix, la mairie et le logement du garde champêtre, une chapelle à l'extrémité de la rue Haute, dédiée à Notre-Dame-de-Lorette, 5 fontaines, dont l'une sur la place publique, à 4 jets, est monumentale, 3 oratoires, l'un dit du Saint-Esprit, dans la rue Haute, l'autre dédié à sainte Anne, près de l'ermitage, un troisième, dédié saint Roch, au fond du vallon de Vertancul; enfin 284^h 35^a de pâtures, bois-taillis, terrains plantés, abreuvoir, jardins, vignes, sol des édifices publics, d'un revenu cadastral de 2429 fr.

Bois communaux : 12^h. On l'exploite en totalité à l'âge de 26 ans. La coupe a été faite en 1836 et 1837.

Budget : recettes ordinaires 5.796 fr. ; dépenses ordinaires 5.103 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire 2.200 fr., provenant de la dotation de l'ancienne Charité et de dons faits par Mlle de Grusse.

NOTICE HISTORIQUE

Conliège est situé dans une position agréable. La Grand'rue ou rue Haute, s'enfonce perpendiculairement dans un étroit vallon qu'arrose la Diane et que domine la montagne de Saint-Etienne de Coldres. La rue Basse et la rue Neuve, sont formées d'une double rangée de maisons sur la route impériale de Nevers à Saint-Laurent et suivent les contours de la Vallière. Une ceinture de montagnes ferme derrière Revigny le



bassin de cette rivière. L'histoire de ce bourg débute en plein moyen-âge. Son sol n'a restitué jusqu'à présent aucun débris antique. Ce fait est d'autant plus extraordinaire, que Conliège est bâti au pied d'une montagne qui a été occupée pendant plusieurs siècles par les légions romaines, et sur laquelle s'élevait l'une des églises les plus anciennes de la Séquanie.

Il était traversé par la voie gauloise ou gallo-romaine tirant de *Ledo* à *Héria* (la ville d'Antre), par Revigny et la Tour-du-May et par celle tirant au même lieu et à Clairvaux, par Nogna et Patornay. Le plateau qui le domine est couvert jusqu'à Publy de nombreux tertres funéraires, qui feraient supposer que l'espace compris entre le camp de Coldres et celui des Poids-de-Fiole, fut le théâtre d'une immense bataille, livrée probablement par les soldats romains aux hordes germaniques, du IV^e au V^e siècle. Le quartier le plus anciennement habité est, d'après la tradition, celui de la Creuse, au fond du vallon appelé successivement gorge de Charnay et de Vertancul. On ne rencontre nulle mention de cette localité dans les chartes, avant le XIII^e siècle.

Seigneurie : Conliège dépendait de la baronnie de Binand et en était le lieu principal. Dans les cas de danger, les habitants devaient se réfugier dans le bourg de Binand et non dans le château ; ils étaient tenus d'y faire le guet et garde et de contribuer aux réparations de ses murailles. Une sentence du bailli d'Aval, du 9 février 1470, décida que les seigneurs de Binand n'avaient pas le droit de forcer les bourgeois de Conliège à réparer leur château et à y monter la garde ; cette obligation ne s'appliquait qu'au bourg dont ils étaient retrahants.

Seigneurs : (Voir la notice sur Binand, à l'article *Publy*).

La rue Neuve de Conliège était censeable envers les seigneurs de Publy.

Fiefs : les familles d'Allamand, de Blye, de Vertamboz, de Cognat, de Saint-Meur ou Saint-Maur, de Binand, possédaient des maisons féodales à Conliège, avec des cens sur différents fonds du territoire. Celle de Blye y tenait le premier rang. Bon de Blye était conseiller et maître d'hôtel du comte de Charolais en 1463, et intendant de Louis de Chalon, prince d'Orange. Il fut assassiné par Guillaume de Chalon, sire d'Arguel. En 1515, Henri de Blye, son neveu, voulut par son testament être inhumé à Saint-Etienne de Coldres ; il ordonna que ses héritiers fissent une aumône générale à tous les pauvres qui assisteraient à ses funérailles, et que 45 prêtres fussent chargés de célébrer à perpétuité 45 messes le jour anniversaire de son décès. La maison féodale de cette famille, située dans la rue Haute, appartient depuis plusieurs siècles, par suite d'une alliance, à la famille André. Le 25 mars 1698, Claude-Nicolas, comte de Mouthier, seigneur de Cubry, vendit le fief des d'Allamand, qu'il tenait du chef de Marguerite de Crosey, sa mère, à Georges-François Pargaud de Roussel, de Dole, qui vint habiter Conliège.

Franchises : Les premières franchises de la ville de Conliège ont été accordées par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard. Elles furent confirmées par Alix de Bourgogne, fille de Renaud, avec l'autorisation de Jean de Chalon II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, son premier mari, par un acte daté au château de Binand, du vendredi après la fête de saint Mathieu, évêque, de l'an 1345. Les dispositions de cette charte sont à peu près les mêmes que celles qu'on rencontre dans les actes de cette nature, que nous avons déjà analysés dans le cours de cet ouvrage. Les amendes pour délits variaient de 5 sols à 60 sols. Plusieurs articles ont pour but de garantir la liberté individuelle, d'empêcher les dénonciations calomnieuses, de fixer les droits dus au seigneur, d'assurer la propriété des communaux aux habitants, de supprimer la main-morte et les exactions féodales, de permettre la libre transmission des biens par ventes, échanges, donations et testaments, en payant les droits de lods. On pouvait tuer impunément les voleurs par effraction, les glaneurs et *raisinnours* surpris en flagrant délit. Il fut permis aux bourgeois de *chasser franchement sur les terrains communaux* et de *pêcher* dans les rivières communes, avec tous engins qu'ils voudraient. Les habitants de la ville reçurent l'autorisation d'élire chaque année quatre conseillers, avec pouvoir de les changer. Les conseillers élus devaient, à leur entrée en fonctions, prêter serment aux seigneurs, de respecter leurs droits et devaient rendre compte de leur gestion aux habitants. Chaque nouveau seigneur, à son avènement, était tenu de jurer avec quatre chevaliers de maintenir les franchises de la ville ; le prévôt et tous les sujets au-dessus de quinze ans, devaient faire le même serment. Cette charte fut confirmée en 1477 et 1594.

Les habitants de Conliège furent affranchis de garder la porte du bourg de Binand, moyennant la redevance d'une gerbe de froment par ménage. Le bailli d'Aval maintint ce privilège par une sentence de 1470.



Evènements divers : L'histoire de ce bourg est peu fertile en évènements. Lorsque Henri IV pénétra en Franche-Comté en 1595, les seigneurs de Binand s'empressèrent d'offrir au maréchal de Biron une rançon pour que ce général épargnât leur terre. Conliege fit un emprunt de 100 écus d'or pour payer sa part de cette contribution. Il paraît que le traité fut peu respecté, puisqu'on lit dans une relation manuscrite de la prise de Lons-le-Saunier par Henri IV, en 1595, que les Français, après avoir fait une tentative inutile sur les places de Bletterans et de Saint-Laurent-la-Roche, se dirigèrent sur Orgelet, le 30 août et brûlèrent Conliège en passant. Un fait consigné dans les *Jurassiens recommandables*, par M. Monnier, mérite une mention particulière. « Au temps des guerres de la France et du comte de Bourgogne, est-il dit dans cet ouvrage, un général avait envoyé à Conliège un détachement de 60 hommes. Les habitants, exaspérés sans doute par les maux qu'ils avaient déjà soufferts, avaient résolu d'exterminer cette garnison pendant la nuit. Cependant le complot ne trouva qu'un seul exécuteur, et un seul soldat fut lâchement égorgé par son hôte. Informé de l'affaire, le général indigné se dirigea aussitôt contre ce bourg, dans le dessein d'y mettre le feu, et de se venger de tous les habitants. Ceux-ci recoururent alors aux conseils du vénérable pasteur qui les desservait et qu'ils consternent par cette nouvelle : mais reprenant bientôt courage et l'inspirant à ses paroissiens, M. Buffet promet de les sauver, s'ils veulent tous se confier à lui. Revêtu de ses ornements sacerdotaux, et portant le Saint-Sacrement, le bon curé va donc à leur tête, attendre le général aux portes de Conliège, et il le conjure, au nom du divin Sauveur d'épargner le sang de ses frères. Le guerrier, touché de cette démarche, leur pardonna le meurtre, à condition que chaque année, à pareil jour, ils feraient une procession en mémoire de cet évènement. » En 1636, la peste fit d'énormes ravages en ce lieu. Au mois de juillet 1637, quelques soldats de l'armée du duc de Longueville enlevèrent la cloche de l'église de Dompierre. Pierre Binand, Antoine Maréchal, dit Florimond et Pierre Abriot, de Conliège, rencontrèrent ces soldats, leur enlevèrent la cloche qu'ils portaient et la placèrent dans le clocher de leur église. Un procès s'engagea à ce sujet, et Dompierre obtint la restitution de sa propriété. En 1639, la peste et la famine, réduisirent la population à cinq familles seulement. Pendant la durée des guerres du XVII^e siècle, deux hommes faisaient continuellement le guet à l'ermitage, et les objets précieux des églises restèrent déposés au château de Binand. Depuis le château de Montaigu, le capitaine Lacuzon frappait chaque jour Conliège de réquisitions de guerre. Le 28 décembre 1673, les Français investirent Conliège, Montaigu et Vernantois. Les habitants se réfugièrent, comme ils l'avaient fait déjà en 1637, dans les grottes de Revigny. En 1674, on désarma la population. Quelques habitants cachèrent leurs armes dans le clocher, pour ne pas les rendre. Une dénonciation ayant dévoilé cette ruse, la communauté fut frappée d'une amende de 4000 fr. En 1791 la révolution se manifesta par la dévastation des propriétés nationales et l'arrestation de l'abbé Oudet. En 1832, la sulette militaire a fait de nombreuses victimes dans la commune. Le 10 novembre 1840, un mouvement considérable de terrain se manifesta dans le vallon de Vertancul. Des vignes furent soulevées sans déplacement à plus de 12 pieds de hauteur.

Etat ancien du bourg : Conliège ne fut jamais fortifié. En temps de peste ou de danger de guerre, on se bornait à fermer les entrées de la ville avec des portes en bois. Le 26 septembre 1576, les habitants dans la crainte de la peste qui ravageait les environs, demandèrent au seigneur de Binand, et obtinrent la permission de fermer par des murailles et des *pourtaux*, les entrées et les issues de leur bourg, exposant que les clôtures en bois devenaient trop dispendieuses par leur entretien. Les officiers de justice de la baronnie de Binand faisaient leurs résidences à Conliège. Il y avait, au XV^e siècle, sept ou huit familles nobles, un clergé composé de 12 à 15 prêtres et une bourgeoisie nombreuse, dans laquelle on ne pouvait entrer qu'en payant une somme de 300 fr. à la ville et en faisant plusieurs justifications de moralité. Un marché se tenait chaque semaine, outre deux foires chaque année. La commune était administrée par quatre échevins et un conseil de jurés élus par les habitants. Suivant Dom Grappin, le corps municipal aurait été constitué par Charles-Quint, mais on n'en trouve nulle trace dans les archives.

Archives : Les armoiries de Conliège ont varié plusieurs fois. Celles qui étaient gravées sur une pierre, au-dessus de la porte d'entrée de l'hôtel-de-ville, avec la date de 1670, représentaient une croix de Lorraine, dont la tige reposait sur un croissant. Du pied de la croix qui était enlacée par un cep de vigne,



sortaient deux épis de blé. Les émaux ne sont point connus.

ÉTABLISSEMENTS ANCIENS

Église et familiarité : Conliège dépendait, dans l'origine, de la paroisse de Saint-Etienne de Coldres. En 1393, les habitants obtinrent la permission d'ériger dans leur ville une chapelle, sous l'invocation de Notre-Dame, qui devait être desservie par un vicaire de l'église de Saint-Etienne. Les fondations ne tardèrent pas à se multiplier dans cette nouvelle église et donnèrent naissance à un corps de familiarité qui reçut des statuts de l'archevêque de Besançon, le 25 octobre 1485. La paroisse de Saint-Etienne ayant été unie au chapitre de Baume, en 1512, les religieux de ce monastère nommèrent un vicaire amovible pour desservir Conliège, Briod et Vatagna. Par une transaction du 24 août 1633, ils cédèrent aux familiers la vicairie perpétuelle de cette nouvelle paroisse, à condition que ces derniers choisiraient un ou deux de leurs membres pour remplir les fonctions curiales, et permit aux habitants d'ériger un cimetière autour de leur église. Cette transaction amena des difficultés que nous avons déjà rapportées à l'article *Briod*. Les familiers au nombre de 14 en 1595, étaient réduits à 2 en 1605. Plusieurs chapelles furent ajoutées à l'église dans le cours du XVI^e siècle. Etienne Abriot, prêtre en fonda une le 16 mai 1537, sous le vocable de Notre-Dame et de sainte Anne. Il y avait en outre les chapelles de Saint-Emiliand, de Saint-Antoine et Saint-Denis, de Sainte-Marguerite et de Sainte-Catherine, toutes de patronage laïc.

Confrérie et chapelle de Notre-Dame-de-Lorette : La tradition rapporte qu'un berger rencontra une image de la Vierge dans une fissure de rocher, non loin de la source de la Diane, et qu'il la porta à l'église. Le lendemain, ne la voyant plus sur l'autel, il la retourna chercher dans sa grotte et la rapporta sur l'autel. Nouvelle disparition. La troisième fois, la madone, au lieu de prendre le chemin de son ancien asile, se fixa dans les rameaux d'un gros arbre, à l'extrémité de la rue Haute. Ce miracle ne tarda pas à faire du bruit. Une confrérie s'organisa immédiatement (1650) et érigea une petite chapelle à la place qu'occupait l'arbre favorisé, dans laquelle fut placée la statuette. Christophe Varoz, diacre, originaire de Vernantois, dans un acte reçu André notaire, le 29 mai 1658, expose : « que comme il soit que dès environ huit ans, aurait été érigée dans le bourg de Conliège une chapelle en l'honneur et sous l'invocation de Notre-Dame-de-Lorette, en laquelle, pour cause des miracles qui s'y font et des grâces qu'en reçoivent ceux qui dévotement la visitent, il y a affluence de personnes, tant dudit pays que des provinces voisines, qui y concourent et y abondent en chaque saison de l'année, et spécialement aux jours des principales solennités de Notre-Seigneur et de Notre-Dame, » il fonda dans cette chapelle une messe quotidienne à voix basse et des grand'messes les jours de fêtes de Nativité, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Résurrection, de l'Ascension de Notre-Seigneur, de la Pentecôte, du Corps de Dieu, de Notre-Dame, de la Toussaint, de saint Jean-Baptiste, saint Joseph, sainte Barbe et saint Christophe. Pour la desserte de ces offices, il créa quatre chapelains, et leur légua sa fortune entière. La chapelle fut agrandie et consacrée le 31 avril 1667, par l'archevêque de Besançon en personne. Ce prélat accorda quarante jours d'indulgence à tous ceux qui la visiteraient le jour de sa dédicace. Par son testament, M. Varoz, qui s'était réservé la nomination des chapelains, la conféra aux bénédictins de Lons-le-Saunier. Ces derniers l'abandonnerent aux familiers moyennant 6.000 fr. L'union de la chapelle à la familiarité fut prononcée par une bulle du pape de l'an 1666. La confrérie de Notre-Dame était riche et nombreuse. On tenait à grand honneur d'en faire partie.

Hermitage : On ne connaît point la date de l'érection de l'ermitage de Conliège. M. l'abbé Richard, dans son excellente histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude, nous apprend que les établissements de ce genre furent très multipliés au XV^e et XVII^e siècles. Les ermites portaient l'habit religieux, soit qu'ils fussent agrégés ou non aux ordres de saint Agustin, de saint Benoit, de saint Jérôme ou de saint Jean-Baptiste. Par un acte date du 19 juin 1605, noble Claude Robin, capitaine de Binand, érigea à côté de l'ermitage une chapelle dédiée à la sainte Trinité, à saint Claude et à sainte Barbe, y fonda plusieurs services et dota le chapelain qui la desservait. Guillaume Simonin de Poligny, archevêque de Corinthe, abbé de Saint-Vincent de Besançon et prieur de Frontenay vint exprès de Besançon pour bénir le nouvel édifice. Il fut habité tantôt par des prêtres, tantôt par des religieux de la congrégation de saint Jean-Baptiste. En 1650, Guillaume du Tartre, après avoir vécu dans les honneurs, vint y terminer ses jours. Les ermites devaient être agréés par les échevins et les familiers et institués par le chapitre de Baume. Ils

étaient tenus de sonner *l'Angelus* tous les jours et le tocsin en cas d'incendie ou d'invasion. Ils étaient autorisés à quêter dans la ville. L'ermitage existe toujours et est habité par un laïc. Sa proximité de l'antique église de Saint-Etienne, du camp romain et du bourg détruit de Coldres, en fait un but de promenade aussi intéressant qu'agréable.



Confrérie de la Croix : La confrérie de la Croix ou des pénitents blancs, avait été instituée au XVI^e siècle. Elle possédait une église et une maison dans la rue Basse occupées aujourd'hui par une auberge.

Confréries diverses : Le nombre des confréries organisées à Conliège est surprenant. On y comptait, en 1789, les confréries du Mont-Carmel, de Saint-Vernier (1727), du Rosaire (1650), du Saint-Esprit (XV^e siècle), du Saint Sacrement, de Saint-Sébastien (1636), de Notre-Dame-de-Lorette et la grande congrégation des hommes. Chacune d'elles avait des revenus assez considérables.

Loge des pestiférés : En 1636, on reléguait les pestiférés dans des loges en planches élevées au fond du vallon de Vertancul. On construisit au centre des baraques, un oratoire, dédié à saint Roch, qui existe encore.

Hospice des capucins : Les capucins de Lons-le-Saunier firent construire en 1660, un hospice pour leurs religieux malades, avec une chapelle à côté, tout près de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette. Cette maison est occupée aujourd'hui par M. le capitaine Bosset.

ETABLISSEMENTS MODERNES

Église : L'église de Conliège, construite en 1393, fut agrandie au commencement du XVII^e siècle. La première pierre de la reconstruction fut posée le 28 juillet 1624. Elle est orientée et dédiée à la Nativité de la Vierge, dont on célèbre la fête le 8 septembre. Elle se compose de trois nefs, d'un chœur occupant moitié de la longueur de l'édifice, d'un sanctuaire, d'une grande tribune, d'une sacristie, d'un clocher à l'extrémité occidentale du collatéral de droite, et de la chapelle Saint-Emiliand, à l'extrémité du collatéral de gauche. La façade principale est décorée de deux colonnes ioniques, sur lesquelles s'élève un fronton coupé. Aux angles inférieurs du fronton, sont deux anges tenant un écusson richement sculpté. Au-dessus est une niche renfermant une statue de la Vierge, en pierre. Des pilastres d'un mauvais ordre ionique, surmontés d'arcs-doubleaux et de nervures, décorent la nef principale et le chœur. De chaque côté de la nef, sont quatre arcades s'ouvrant sur les collatéraux, qui sont ornés de pilastres appartenant à l'ordre toscan et supportant les arcs-doubleaux et les nervures des voûtes. Les fenêtres appartiennent à la décadence du style ogival. Une flèche en tuiles vernissées couronne le clocher. On remarque dans cette église la belle grille en fer qui sépare le chœur de la nef, la chaire à prêcher très bien sculptée, les stalles du chœur, surmontées de nombreuses colonnes torsées, de l'ordre corinthien, les vitraux et quelques panneaux du chœur, la châsse renfermant les reliques de saint Fortuné, martyr, le buste de saint Emiliand, vêtu en guerrier, le sabre au poing, avec brassards et cuissards, la mitre sur la tête et un manteau sur les épaules. Il y a à la tribune un orgue *harmonium*.

Chapelle Notre-Dame-de-Lorette : La chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, dont on célèbre la fête le lundi de Quasimodo, située à l'extrémité de la rue Haute, se compose d'un porche, d'une tribune, d'une nef, d'un clocher à gauche de la nef et d'un sanctuaire. La sacristie est sous le clocher. La nef et le sanctuaire, de belles proportions, sont décorés de pilastres de l'ordre toscan, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et nervures des voûtes. Il y a un banc très curieux, d'une ancienne confrérie, exécuté en 1527, qui provient de l'église Notre-Dame. La sainte Vierge est honorée dans cette chapelle par une procession qui s'y fait à chacune de ses fêtes.

École des frères des écoles chrétiennes : Cette maison, située dans la rue Basse, a été fondée en 1844, par l'abbé Jocquard, originaire de Conliège, ancien aumônier de Charles X, qu'il a suivi dans l'exil. Elle est dirigée par trois frères, dont la maison principale est à Paris. Ils y donnent gratuitement l'instruction à 100 élèves, divisés en deux classes, avec tout le dévouement qu'on reconnaît aux religieux de cet ordre.



École des filles : Cette école a été fondée en 1817, par Mlle de Grusse. Elle occupe une maison située dans la rue Haute, donnée par la fondatrice. Cette maison doit avoir trois religieuses dont une pour soigner les malades pauvres de la paroisse, et les deux autres, pour instruire gratuitement les jeunes filles. Il y a un pensionnat de 30 élèves et 10 externes payantes, qui fréquentent la même classe. Deux autres classes gratuites, sont fréquentées par 100 élèves. A raison de l'importance de cet établissement, il y a toujours quatre religieuses, de l'ordre de Saint Vincent-de-Paul, dont la maison principale est à Besançon.

BIOGRAPHIE

Conliège a vu naître : *Claude Convers*, professeur de philosophie à l'université de Dole en 1520 ; *Pierre Regnault*, professeur de théologie à la même université en 1458, plusieurs prêtres distingués, notamment MM. l'abbé Jocquard, et M. Maurice Buchin, né en 1818, peintre d'histoire. Plusieurs de ses tableaux, admis aux expositions du Louvre, ont été fort appréciés par les connaisseurs.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire du Jura. - Archives municipales de Conliège. - Archives de la préfecture du Jura. - Gollut.